

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N° 30

A RETENIR :

Colza :

- Larves de tenthrèdes signalées dans une parcelle.
- Grosses altises toujours signalées.
- Petites altises : faible activité.
- Charançon du bourgeon terminal : premières captures dans l'Allier.

Céréales :

- Cicadelles : signalées sur orge, vérifier vos parcelles rapidement.

COLZA

STADES :

De 1 feuille (BBCH 11) à 9 feuilles (BBCH 19) dont 77% entre 6 et 9 feuilles.

LIMACES :

Non signalées dans le réseau cette semaine.

Fin du risque pour les parcelles ayant dépassé 4 feuilles.

TENTHREDES

Ces fausses chenilles noires (vert clair quand elles sont jeunes) dévorent les feuilles du colza.



Adultes



Larves

Signalées dans une parcelle du réseau.

Rappel : la présence d'adultes dans les cuvettes jaunes n'est pas un indicateur pertinent du risque encouru mais elle doit vous inciter à vérifier la présence de larves sur la végétation.

Maintenir la surveillance jusqu'au stade 6 feuilles des colzas.

Rappel du seuil d'intervention :

Intervenir si les larves prélèvent **plus du quart de la surface foliaire**. Les plus graves attaques arrivent souvent en fin de stade larvaire quand les fausses chenilles sont devenues noires.

PETITES ALTISES

Non signalées cette semaine, seul les parcelles n'ayant pas atteint 4 feuilles sont encore en période de risque.

Visitez vos parcelles 2 à 3 fois par semaine.



Petite altise

Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil de nuisibilité est fixé à 8 pieds sur 10 portants des morsures sans que la dépréciation dépasse le quart de la surface végétative, jusqu'au stade 3 feuilles.

Le seuil d'intervention sur les parcelles n'ayant pas encore atteint 4 feuilles est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures de petites et grosses altises cumulées, la vitesse de développement des colzas étant très lente et très hétérogène.

Seul les parcelles n'ayant pas atteint 6 feuilles peuvent nécessiter une intervention contre les larves de tenthrèdes. Dans ce cas et si les seuils sont atteints intervenir avec une cyperméthrine comme par exemple :

CYTHRINE MAX à 0.05 litre/ha (cyperméthrine 500 g/l), 2 applications maximum par an.

Ce traitement sera également efficace sur petite altise.

GROSSES ALTISES



Grosse altise

Présente dans 6 parcelles sur 9 observées avec de 1 à 12 individus piégés.
Maintenir la surveillance jusqu'au stade 4 feuilles.

Stades de sensibilité : de la levée à 3 feuilles (BBCH13) inclus

Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil de nuisibilité est fixé à 8 pieds sur 10 portants des morsures sans que la dépréciation dépasse le quart de la surface végétative, jusqu'au stade 3 feuilles.

Le seuil d'intervention sur les parcelles n'ayant pas encore atteint 4 feuilles est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures de petites et grosses altises cumulées, la vitesse de développement des colzas étant très lente et très hétérogène.

Les premières galeries de larves sont signalées cette semaine.

En cas d'intervention suivre les recommandations de Terres Inovia voir A VOS CULTURES n° 23

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL



Charançon du bourgeon terminal
(Terres Inovia)

Trois parcelles du Puy de Dôme signalent sa présence (avec de 2 à 40 captures) et deux parcelles pour l'Allier (1 capture par parcelle).

Il n'y a pas de seuil de risque. Il est considéré que seule la présence de l'insecte sur les parcelles est un risque.

Il faut surveiller très attentivement la présence de ce ravageur dans les cuvettes jaunes pour suivre l'évolution du vol, les températures annoncées la semaine prochaine devraient permettre la généralisation du vol. Suivre nos prochains bulletins.

CEREALES : orge d'hiver

STADES : de levée à 3 feuilles pour les quatre parcelles observées dans l'Allier.

LIMACES : A surveiller jusqu'au stade 3 feuilles. Présence signalée dans une parcelle d'orge avec 1% de pieds touchés.

Les conditions pluvieuses de ces derniers jours sont favorables aux limaces.

CICADELLES :



Cicadelle adulte (*spamotettix alienus*)

5 bandes blanches étroites
6 bandes beiges larges longitudinales
sur le sommet de la tête
caractéristiques de l'espèce
Des ailes disposées en forme de toit (^)
Tibia postérieur avec de nombreuses
épines caractéristiques de la famille
Taille réelle : 3,9 - 4,4 mm

Démarrer la surveillance dès la levée de la céréale.

Le seuil de nuisibilité est fixé à 30 captures hebdomadaires sur plaque engluée. Vous pouvez également réaliser une observation directe des cicadelles sur la parcelle durant une période ensoleillée, en parcourant la parcelle si sur 5 points d'observations votre passage fait sauter devant vous au moins 5 cicadelles pour chaque point d'observation, on estime alors que le seuil est atteint.

A ce jour les cicadelles sont signalées dans 2 parcelles (orge) équipées de plaques engluées avec de 5 à 50 captures (cf. BSV).

Exemple de produits utilisables en cas de dépassement des seuils :

FURY 10 EW / MINUET 10 EW (zétacyperméthrine 100 g/l) à 0.15 litre/ha (2 applications maxi)

KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine 100 g/l) à 0.075 litre/ha (3 applications maxi sauf sur avoine 1 application par an).

PUCERONS :

Démarrer la surveillance également dès la levée de la céréale.

Le seuil de nuisibilité est fixé à 10% de pieds porteurs ou présence de pucerons quel que soit leur nombre depuis plus de dix jours.

A ce jour sur les 4 parcelles observées dans l'Allier aucune présence sur plante n'est signalée, néanmoins la présence d'une vingtaine de pucerons ailés sur plaque engluée sont signalés dans une parcelle.

Pour rappel les variétés d'orge d'hiver AMISTAR, DOMINO, RAFAELA, KWS BORRELY, MARGAUX et HIRONDELLA sont tolérante à la JNO (jaunisse nanisante de l'orge). Elle ne nécessite donc pas un traitement spécifique visant les pucerons, sauf en cas de très forte pression qui entrainerait une dépréciation directe par prélèvement de sève. Attention ces variétés ne sont pas tolérantes à la maladie des pieds chétifs transmise par les cicadelles.

Exemple de produits utilisables en cas de dépassement des seuils :

FURY 10 EW / MINUET 10 EW (zétacyperméthrine 100 g/l) à 0.15 litre/ha

KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine 100 g/l) à 0.075 litre/ha.

Les recommandations d'ARVALIS

Décision intervention , rappel recommandations

Recommandation pour l'intervention avec insecticide contact vis-à-vis des pucerons établie sur cultures avant tallage
10 % de plantes habitées par un puceron ou plusieurs pucerons ou présence de pucerons > 10 jours


Recommandation pour l'intervention avec insecticide contact vis-à-vis des cicadelles :
30 captures hebdomadaires de Psammotettix alienus sur piège jaune englué ou si forte activité à l'observation
(5 endroits de la parcelle faisant sauter devant soi au moins 5 cicadelles chacun)

Traitement trop précoce = assurance illusoire
Poursuivre surveillance après TPA pour renouveler si besoin l'intervention

Attention au risque de résistance
Une population de *Sitobion avenae* présentant une résistance à des substances actives de la famille des pyréthrinoïdes a été mise en évidence au Royaume-Uni ainsi qu'en Allemagne.
Cette population résistante n'a pas encore été identifiée en France.

Cependant, par mesure de précaution, et à défaut de pouvoir diversifier les familles chimiques,
il est conseillé de diversifier autant que possible les spécialités

- Avec des pyréthrinoïdes de sous-familles différentes
- Avec des spécialités associant deux modes d'action (cible pucerons)

 ARVALIS
Institut du végétal

(TPA = traitement partie aérienne)

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits phytopharmaceutiques
<https://ephy.anses.fr/>
- le bon usage des produits phytopharmaceutiques
https://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Divers_PDF/Bon_usage_des_prdts_phyto.pdf
- connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf
- et pour toute autre information
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

*avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"*